



CVEP CLUB

GUEST POLICY

CVEP Club encourages guest access to our pickleball facilities, but priority is always given to members in good standing.

Definition of a guest according to the CVEP Club:

1. A guest visiting a CVEP member for one day

In this case, the guest will not have access to CVEP courts with the member they are visiting. Priority must ALWAYS be given to allowing members in good standing to play according to their assigned schedules.

At the discretion of the team captain and its members, the guest may be allowed to play with the member's team during the team's assigned playing period.

2. A guest visiting a CVEP member for 14 days or less

Guests visiting CVE for a period of less than 14 days must be sponsored and accompanied by a Club member.

These guests will not be allowed to join the CVE Pickleball Club and will not be required to pay membership fees or sign a waiver form.

However, the Club assumes no responsibility for the safety of these guests or for the condition of the courts and/or facilities.

At the discretion and acceptance of the team captain and its members, guests may be allowed to play with the team of the person they are accompanying during the team's assigned playing periods.

If the team does not accept the guest, they must play during times and on courts not assigned to any team or group.

3. A guest visiting a CVEP member for more than 14 days and/or a renter staying at CVE for more than 3 months

Guests residing at CVE for more than 14 days must obtain prior authorization from the CVEP Club to access the pickleball courts. They must become Club members, complete the required forms, and pay the registration fees.

They will not automatically be accepted into the team of the member they are accompanying.

Individuals on the CVEP Club membership waiting list have priority over any guest and/or renter request.

At the discretion and acceptance of the team captain and its members, guests may be allowed to play with the team of

the person they are accompanying during the team's assigned playing periods.

POLITIQUE POUR LES INVITÉS

CVEP Club encourage l'accès des invités à nos installations de pickleball mais la priorité est donnée à ses membres en règle.

Définition d'un invité selon CVEP Club :

1. Un invité qui rend visite à un membre en règle de CVEP pour 1 journée

Dans ce cas, l'invité n'aura pas accès aux terrains de CVEP avec le membre qu'il visite. La priorité doit être, en TOUT TEMPS, de permettre aux membres en règle de jouer selon leur cédule de jeu.

A la discréption du capitaine de l'équipe ainsi que de ses membres, ils pourront être autorisés à jouer avec l'équipe du membre qu'ils accompagnent pendant la période de jeu assignées à l'équipe.

2. Un invité qui rend visite à un membre en règle pour une période de 14 jours ou moins.

Les invités qui visitent le CVE, pour une période de moins de 14 jours, doivent être parrainés et accompagnés par un membre du Club.

Ces invités ne seront pas autorisés à joindre le Club de Pickleball CVE et ne seront pas tenus de payer des cotisations ou de signer un formulaire de renonciation.

Toutefois, le Club n'assumera aucune responsabilité envers ceux-ci quant à leur sécurité ou à l'état des terrains et/ou des installations.

A la discréction et à l'acceptation du capitaine de l'équipe ainsi que de ses membres, ils pourront être autorisés à jouer avec l'équipe de la personne qu'ils accompagnent pendant les périodes de jeu assignées à l'équipe.

Toutefois, si l'équipe n'accepte pas de les prendre, ils devront jouer à des moments et sur des terrains où aucune équipe ou aucun groupe n'est assigné au jeu.

3. Un visité qui rend visite à un membre en règle pour une période de plus de 14 jours et/ou un locataire qui loue un condo à CVE pour une période de plus de 3 mois.

Si les invités résident au CVE pour une période qui excède 14 jours, ils devront, pour pouvoir avoir accès aux terrains de pickleball, obtenir l'autorisation préalable de CVEP Club, devenir membre du Club, compléter les formulaires requis ainsi que les frais d'inscription. Ils ne seront pas automatiquement acceptés dans l'équipe de l'accompagnateur.

Les personnes, sur la liste d'attente de membres de CVEP, ont priorité sur toute demande formulée pour un invité et/ou locataire.

A la discréction et à l'acceptation du capitaine de l'équipe ainsi que de ses membres, ils pourront être autorisés à jouer avec l'équipe de la personne qu'ils accompagnent pendant les périodes de jeu assignées à l'équipe.

CVEP Board of Directors

Deerfield Beach, Florida

Septembre 03 , 2025